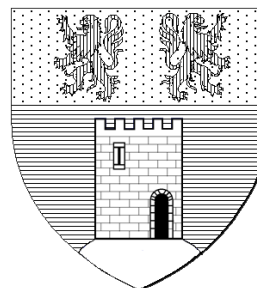


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 18 FEVRIER 2022

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : M. MICHEL

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, MICHEL Cédric.

Absents : Mme MURAT Lou, MM FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 18h00 en présentant les excuses de Lou MURAT et de Michael FEMY, excusés, et rappelle l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2022

Le projet de compte-rendu a été adressé par mail.

Concernant l'Arbre de Noël des enfants, il convient de rajouter dans les remerciements Christine CAPRON qui a actionné l'orgue de barbarie et Julie LAPORTE qui a effectué le reportage photographique. Le site internet sera modifié en conséquence. Sous ces réserves, le compte-rendu est modifié à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

La Dotation forfaitaire voirie a été notifiée par le Département à 12 733 € pour 2022

Établi le : 25/03/2022

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le SDED a alerté la commune sur la hausse des prix de l'électricité pour l'éclairage public. Les prévisions sont les suivantes : Fonctionnement : 1 530,00 €, Investissement : 5 083.43 €, Énergie : le montant 2021 est majoré de 71% et est estimé à 6 316,88 €, Illuminations de Noël : 757.80 €.

Les chocolats ont été distribués aux personnes âgées de plus de 75 ans.

Le boîtier cigale qui assure le wifi aux abords de la mairie sera remplacé.

Le contrat de travail avec la gérante de l'Agence Postale Communale a été signé.

Le SMIGIBA (Syndicat de rivière) a sollicité l'autorisation de création d'un massif béton pour fixer un pluviomètre en aval du Pont du Château pour anticiper et mesurer les crues.

Les analyses d'eau étant bonnes à la distribution mais avec un seul indicateur proche de la limite, il a été effectué une javellisation à titre préventif.

La campagne d'élagage a été effectuée.

Le premier PACS a été reçu et signé le 14 février 2022, jour de la Saint Valentin.

Les dates des élections présidentielles sont fixées aux 10 et 24 avril 2022.

Monsieur Denis PEUZIN, qui conteste le règlement des frais de droit de branchement eau et assainissement, a sollicité un organisme de médiation. Les frais de médiation étant à la charge de la commune, il ne sera pas fait droit à cette demande.

Les attaques de loup se multiplient. Une attaque a été signalée le 8 février concernant le GAEC du Château avec la prédation d'une brebis présente dans un parc de pâturage en compagnie d'un poney, à proximité des habitations du village.

Le Comité de programmation des subventions du Département pour 2022 se réunira le 9 mars à 18 H 00 à Sahunes. Alex représentera la commune.

Le chantier de pierres sèches organisé par le Parc Naturel Régional des Baronnies est prévu pour le printemps. Une note technique a été établie par Alexandre VERNIN, Archéologue et historien, concernant le travail de restauration et de recherche historique.

Le SDIS effectuera une reconnaissance des points d'eau incendie courant 2022.

Le marquage au sol des passages piétons et des emplacements de stationnement reste dans l'attente du retour de l'entreprise pour un rendez-vous sur place.

Humbert, qui propose sur le marché des viennoiseries et des olives, a manifesté son intérêt pour la prise en location de la Mutte en vue de l'aménagement d'un commerce-pizzeria. La réponse à sa demande est conditionnée par différents paramètres et notamment le réagencement des bâtiments communaux. Dans cette opération, la Commune est accompagnée par le CAUE qui travaille sur un projet villageois dans le cadre de l'appel à projet du Département. Pour ne pas perdre de temps et sans présager de la suite qui sera donnée, les clés lui seront remises pour l'établissement de devis.

Le CEREMA va procéder à une inspection des ouvrages d'art.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le recensement est achevé. Marie-Laure et Sophie ont effectué un gros travail. Malgré les explications fournies sur les objectifs, il y a eu quelques résistances par crainte des services fiscaux.

La vente d'une parcelle du lotissement avec Serge RANGAN a été signée.

La signature de l'acquisition du terrain MICHEL devrait intervenir prochainement.

Une intervention auprès des services de la Région en charge des transports scolaires a été effectuée en vue du rétablissement de la ligne Éourres - Barret-sur-Méouge via LACHAU.

Incivilités : information est donnée d'une plainte contre x déposée par Christelle IRENEE pour impact de balles dans les fenêtres de la chambre de sa fille. Lecture est faite des échanges entre Bernadette AUMAGE et Nelly BOSCO relatifs à son locataire. Le Maire a reçu ce dernier à sa demande.

La reconnaissance des points d'eau incendie sera effectuée courant de l'année 2022

La prochaine rencontre des Maires de la Vallée de la Méouge aura lieu à Mévouillon le 25 mars.

3- SIVOS : POINT SUR LA MÉDIATION EN COURS

Le feuillet se poursuit. Parce que la situation est bloquée, la Commune de Lachau a suspendu une partie de ses paiements et sollicité la médiation du Sous-Préfet.

La réunion s'est déroulée ce jour. Le Maire et le Premier Adjoint défendaient les intérêts de la Commune. Les échanges ont fait apparaître l'opacité des comptes et le fait qu'en fonctionnement il est facturé à Lachau les dépenses sans les recettes correspondantes, situation qui demeure cachée depuis 2009. Le Sous-Préfet saisira les services compétents sur la légalité de la situation.

4- PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 : ESTIMATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sous réserve du rapprochement en cours du Compte de gestion établi par le Trésorier et du Compte Administratif arrêté par la Commune les résultats de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : Excédent de 57 007.21 €
- Section d'investissement : Déficit de 79 545.84 €
- Soit un déficit de 22 538.63 €

Le résultat d'exécution du budget principal et du budget annexe du lotissement progresse :

- Résultat à la clôture de l'exercice 2020 : Excédent de 29 215.75 €
- Exercice 2021 : 107 194 €
- Résultat à la clôture de l'exercice 2021 : 136 409.75 €

Une première estimation des dépenses de fonctionnement est effectuée sur la base du réalisé en 2021.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le produit des impôts sera revalorisé de 1% sur la base des engagements pris pour la mandature.

Le tarif de l'eau demeurera inchangé.

5- SÉCURITÉ : MISE EN PLACE DE RADARS PÉDAGOGIQUES

Le principe de l'acquisition de deux radars pédagogiques ayant été validé lors du dernier Conseil, des questions subsistant quant à l'alimentation électrique, un nouveau devis a été demandé à la société Élan Cité pour l'acquisition de deux radars pédagogiques solaires.

La Commune disposant déjà des deux mâts, le montant correspond à l'enveloppe de la demande de subvention.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour la commande de deux radars pédagogiques Evolis SOLUTION version solaire avec afficheur de vitesse et affichage de messages dynamiques pour un montant de 3 490.20 € HT. Le projet a bénéficié d'une subvention du département au titre des amendes de Police de 1 887.00 €.

6- VOIRIE :

En l'absence de Michael FEMY, ce point est reporté à une prochaine réunion du Conseil.

Il sera nécessaire de programmer une réunion pour préparer le marquage ainsi qu'un « Petit chantier citoyen ».

De premiers devis ont été reçus pour le Chemin des Barjavaux et le chemin de Claret. D'autres devis seront demandés pour respecter les obligations en termes de mise en concurrence.

7- DÉBAT SUR L'OBLIGATION DE MISE EN PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE À L'HORIZON 2025/2026

En application des dispositions de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, un débat portant sur les garanties accordées aux agents en la matière, doit être organisé en Conseil Municipal avant le 18 février 2022.

La Communauté de Communes a établi un document qui précise le contexte, les nouvelles obligations en matière de protection sociale complémentaire, les enjeux et les perspectives d'évolution à l'horizon 2025-2026.

Le Conseil Municipal prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux

8- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : Le dernier Conseil Communautaire a été consacré au Débat d'Orientations Budgétaires. L'étude sur la valorisation touristique de la Méouge a démarré.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

SIL : Yves représentera la Commune à une réunion à la Communauté de Communes sur le Système d'informations locales

9- QUESTIONS DIVERSES

Le City stade fera l'objet d'équipements complémentaires et notamment l'installation d'une protection pour éviter la chute des ballons dans la rivière. Cette demande est portée par les jeunes. Le platane fera l'objet de la prochaine campagne d'égavage.

Une chasse aux œufs sera organisée le 16 avril au CityStade. Christine et Sandrine sont en charge de l'organisation.

Le regard d'assainissement de la maison TAGLIAGLIOLI a été repris pour faciliter l'écoulement des eaux usées.

Le Procureur de la République à la demande de l'Association des Maires a mis en place une boîte mail spécifique pour les maires afin d'obtenir des informations sur les dossiers judiciaires en cours d'instruction.

Les syndicats alertent les communes sur la fermeture prochaine de la plateforme industrielle du courrier de Valence (ancien centre de tri postal). La commune manifestera son soutien au maintien de cet équipement.

Le département de la Drôme subventionne la vidéosurveillance à hauteur de 30% pour les communes de moins de 10 000 habitants.

En vue de la relance du Comité des Fêtes, une réunion sera programmée pendant les prochaines vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 20h40.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet